

PEPR TRACCS

Aide à la Mobilité Internationale sortante

Appel 2026

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 10 novembre 2026 à **17h** (heure de Paris).

Résumé

Le programme de recherche TRACCS – TRANSformer la modélisation du Climat pour les services Climatiques – vise à accélérer le développement des modèles de climat pour répondre aux attentes sociétales en termes d’actions d’atténuation et d’adaptation aux impacts et risques climatiques. Ses activités s’étendent de l’amélioration de la fiabilité des modèles de climat et du développement de méthodes de descente d’échelle et de corrections de biais, jusqu’à l’élaboration de prototypes de services climatiques co-construits avec les parties prenantes concernées. TRACCS explore également les avancées technologiques et scientifiques (notamment nouvelles architectures de calcul et techniques d’intelligence artificielle) qui ouvrent de nouvelles perspectives pour les sciences du climat. Cette démarche contribue à la formation de la nouvelle génération d’expert.e.s en climat dans toutes les branches de la modélisation et de l’élaboration, la fourniture et l’utilisation de services climatiques.

Les objectifs de TRACCS sont fortement alignés avec les objectifs [du programme mondial de recherche sur le climat](#) (OMM/WMO WCRP/PMRC) et du programme [Future Earth](#). Les activités contribuent ainsi directement à plusieurs groupes de travail internationaux faisant référence pour l’étude du climat et de ses changements et la production du corpus scientifique alimentant les rapports du GIEC. Les aspects multidisciplinaires du programme et les fortes interactions des équipes impliquées dans des partenariats européens en font un programme de référence en Europe autour de nombreuses questions d’atténuation et d’adaptation au changement climatique, concernant non seulement les questions de recherche, mais aussi l’infrastructure de modélisation ou le [service Copernicus](#).

Dans l’objectif d’accroître davantage le **rayonnement de ses activités scientifiques à l’international**, et de **contribuer aux interactions internationales essentielles pour le progrès scientifique**, le PEPR TRACCS souhaite soutenir sa communauté dans des projets de collaboration internationale à travers une aide financière pour deux types de mobilités :

- **Mobilité sortante** : soutien financier pour des séjours de longue durée (entre 1 et 3 mois) de membres de la communauté TRACCS dans des laboratoires à l’étranger
- **Mobilité entrante** : soutien financier pour l’accueil de chercheur.se.s au sein des équipes TRACCS sur des séjours longue durée (entre 1 et 3 mois)

Cet appel concerne la mobilité sortante. Il a pour but de favoriser **l’émergence de collaborations scientifiques nouvelles** entre la communauté TRACCS et des laboratoires étrangers, renforcer ses partenariats internationaux existants, ainsi qu’à contribuer **à la formation et à l’enrichissement scientifique** de sa communauté.

Cet appel, qui sera **renouvelé annuellement**, a pour ambition de soutenir financièrement des projets de mobilité d’une durée comprise entre **un et trois mois**, pour lesquels les travaux de recherche répondent aux **objectifs stratégiques** et travaux en cours des projets ciblés et lauréats du programme TRACCS.

Il s’adresse à tout personnel de recherche (cherch.eur.euse.s et ingénieur.e.s) issus des laboratoires impliqués dans les projets ciblés et projets lauréats du programme TRACCS **pour mener des recherches à l’étranger, quel que soit leur statut ou stade d’avancement de leur carrière** (doctorant.e.s, post-doctorant.e.s, ingénieur.e.s de recherche, chercheur.euse.s et enseignants-chercheur.se.s).

Dates importantes

Clôture de l'appel

Les éléments du dossier de dépôt doivent être déposés sous forme électronique, impérativement avant le :

10 novembre 2026 à 17h (heure de Paris)

Via le lien de dépôt :

<https://sharebox.lsce.ipsl.fr/index.php/s/7ez6kK7tb7BzgQk>

Contact

traccs-international@listes.ipsl.fr

Table des matières

Résumé	3
Dates importantes.....	4
Contact.....	4
1. Contexte et objectifs de l'appel.....	6
1.1. Contexte	6
1.2. Objectifs de l'appel	7
2. Modalités de candidature à l'appel.....	8
2.1. Calendrier.....	8
2.2. Les différentes étapes de l'appel	8
2.3. Constitution du dossier de candidature.....	8
2.4. Modalités de dépôt	9
2.5. Critères de sélection.....	9
3. Dispositions générales.....	10
3.1. Modalités liées à la mise en œuvre du financement.....	10
3.1.1. Réglementation liée au financement.....	10
3.1.2. Mise en place des crédits, utilisation et reporting.....	10
3.2. Communication, science ouverte et valorisation.....	11
4. Annexes	13
4.1. Annexe 1 – Liste des laboratoires impliqués dans les projets du programme TRACCS éligibles pour recevoir un financement	13

1. Contexte et objectifs de l'appel

1.1. Contexte

Le changement climatique pose d'immenses défis pour les sociétés humaines et leur rapport à la nature et l'environnement (GIEC, Rapport de synthèse 6ème cycle d'évaluation, 2023). Les prochaines décennies sont cruciales pour réduire l'escalade des risques climatiques, par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (décarbonation) et l'adaptation aux impacts actuels et à venir. Les prises de décision dans toutes les sphères sociétales doivent pouvoir s'appuyer sur des connaissances et des données scientifiques robustes et exploitables aux échelles où elles peuvent être utiles, déclinées en particulier sous forme de services climatiques.

Le PEPR TRACCS (TRAnsformer la modélisation du Climat pour les services ClimatiquES) vise à transformer la modélisation du climat pour affronter ces défis et répondre aux attentes sociétales en améliorant les connaissances et outils concernant les impacts et risques climatiques, et contribuant au développement des services climatiques. Les activités envisagées sont de plusieurs natures :

- La modélisation des processus pertinents pour simuler le climat de l'échelle globale à l'échelle locale de manière à fournir des données climatiques fiables tant pour évaluer les scénarios d'atténuation que les actions locales d'adaptation et leurs effets en retour sur le climat ;
- L'adaptation des codes informatiques aux nouvelles architectures de calcul, pour saisir les opportunités offertes par les nouvelles générations d'infrastructures de calcul intensif afin de monter en résolution spatiale, mieux représenter la complexité du système climatique, et explorer de grands ensembles de simulations ;
- L'utilisation de méthodes statistiques avancées et d'intelligence artificielle pour caractériser les extrêmes climatiques, accélérer les modèles, et développer des émulateurs (modèles statistiques rapides) permettant de mieux quantifier les incertitudes ;
- L'estimation des impacts du changement climatique et des seuils critiques auxquels les collectivités territoriales à différentes échelles et les acteurs sectoriels vont devoir s'adapter ;
- Le développement d'une relation de confiance pour favoriser le partage des savoirs et la co-construction d'informations, d'outils et de services d'aide à la décision notamment en matière d'adaptation au changement climatique ;
- La formation, la communication et la sensibilisation de tous les publics afin de co-construire des prototypes de services climatiques dans une approche transdisciplinaire, multi et inter-sectorielle.

Cette démarche, accompagnée par la formation d'une nouvelle génération d'expertes et experts du changement climatique et de ses impacts, transformera la manière dont les avancées scientifiques sur le changement climatique sont co-construites et partagées avec les parties prenantes, multipliant ainsi les capacités d'adaptation et d'atténuation sur des bases scientifiques solides, participant aux grandes orientations internationales et européennes. Le co-pilotage par Météo-France et le CNRS matérialise une coopération efficace entre la communauté de recherche académique et l'opérateur national en météorologie et climat.

Ce programme associe plusieurs organismes et établissements de premier plan dans ce domaine à travers la coordination du programme et de ses dix projets ciblés, dont les titres et objectifs principaux sont rappelés ci-après :

- **PC1 - DIALOG** (Dialogue entre porteurs d'enjeux et communauté scientifique pour les services climatiques), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/pc1-dialog/>
- **PC2 - INVEST** (Distribution des données et méthodes), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/pc2-invest/>
- **PC3 - DEMOCLIMA** (Démonstrateurs de services et d'informations climatiques pour l'adaptation), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/pc3-democlima/>
- **PC4 - EXTENDING** (Événements extrêmes en changement climatique), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/pc4-extending/>
- **PC5 - COMPACT** (Paradigmes informatiques pour des modèles climatiques efficaces, modulaires et entraînaables), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/pc5-compact/>

- **PC6 - QUINTET** (Quantification des incertitudes, tuning et mise à l'équilibre des modèles de climat), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/pc6-quintet/>
- **PC7 - IMPRESSION-ESM** (Mieux représenter les processus physiques dans les modèles du Système Terre), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/pc7-impression-esm/>
- **PC8 - CYCLE-ESM** (Améliorer la prise en compte des processus biogéochimiques), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/pc8-cycl-esm/>
- **PC9 - ISCLIM** (Les calottes polaires dans le système climatique), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/pc9-isclim/>
- **PC10 - LOCALISING** (Atteindre l'échelle locale dans les études climatiques), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/pc10-localising/>

Le programme TRACCS comporte également, suite à un appel à projet ANR paru en 2024, 9 nouveaux projets, permettant d'élargir et d'étendre la communauté scientifique qui peut participer à renforcer les objectifs du PEPR TRACCS, dans un cadre délibérément interdisciplinaire et complémentaire aux objectifs et activités des projets ciblés listés ci-dessus.

Ces projets sont les suivants :

- **ARCHIVES** (Nouvelles pistes pour le réglage des ESMs par la contrainte paléoclimatique), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/archives/>
- **MOCAPH** (Chaîne de modélisation du climat et polluants atmosphériques aux impacts sanitaires et coûts associés), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/mocaph/>
- **KNOW-HOW+4°C** (Savoirs et récits socio-climatiques pour opérationnaliser et essaimer l'adaptation systémique territoriale à +4°C), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/know-how4c/>
- **CERISE** (Communiquer les incertitudes pour mieux s'adapter à l'élévation du niveau de la mer), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/cerise/>
- **CLIMAVECT** (Service climatique et maladies vectorielles : co-construction d'outils pour l'évaluation des risques), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/climavect/>
- **ExTempCO** (Étude des vagues de chaleur marines sur les côtes françaises dans un contexte de changement climatique), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/extempco/>
- **LEAP-HCS** (Programmation différentiable et apprentissage en ligne pour le développement de simulateurs climatiques hybrides), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/leap-hcs/>
- **GLADAPT** (Modélisation glacio-hydrologique et adaptation avec programmation différentiable), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/gladapt/>
- **GEOSIC** (Géopolitique et sciences de l'intervention climatique), voir <https://pepr-traccs.fr/projet/geosic/>

1.2. Objectifs de l'appel

Cette initiative vise à renforcer les réseaux scientifiques, favoriser les échanges de connaissances et promouvoir l'excellence en modélisation climatique, ainsi qu'en approches inter- et transdisciplinaires liées à la prise de décision pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. **Permettre aux membres de TRACCS de collaborer avec des institutions internationales de premier plan et renforcer les compétences et les réseaux des scientifiques participants** sont au cœur de cette démarche. Construire une vision et des savoirs communs avec différents pays est essentiel à la stratégie internationale de TRACCS.

Chaque année, **le personnel de recherche (chercheur.e.s et ingénieur.e.s)** issu des laboratoires impliqués dans les projets ciblés et projets lauréats du programme TRACCS pourra bénéficier de ce soutien pour 1 à 3 mois de mobilité avec une aide plafonnée à **2 000 euros mensuels** pour contribuer au financement de leur séjour (voyage aller-retour de la mobilité et logement sur place). Chaque personnel de recherche ne pourra bénéficier qu'une fois de ce dispositif, pour toute la durée du programme.

Les propositions devront se positionner sur les thèmes de recherche du programme définis dans les différents projets ciblés et projets lauréats de l'appel à projets TRACCS.

2. Modalités de candidature à l'appel

2.1. Calendrier

L'appel est annuel et sera ouvert chaque année entre les mois de septembre et d'octobre.

Pour l'année 2026, le calendrier est le suivant :

- Ouverture de l'appel 2026 : **24 septembre 2026**
- Fermeture de l'appel 2026 : **10 novembre 2026 à 17h (horaire Paris)**
- Annonce des résultats transmise au plus tard **début 2027**
- Dates de début de séjour de mobilité : à partir de **mars 2027**

2.2. Les différentes étapes de l'appel

Les principales étapes de la procédure de l'appel sont les suivantes :

1. **Dépôt des propositions à partir du 24 septembre 2026** jusqu'au 10 novembre 2026 17h ;
2. **Examen de la recevabilité** des dossiers par la direction du programme TRACCS, selon les critères explicités au § **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ;
3. **Sélection et analyse** par le comité de sélection de cet appel ;
4. **Annonce des propositions lauréates** au plus tard début 2027.

2.3. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature pour cet appel devra comprendre les éléments suivants :

- **Formulaire de candidature dûment rempli** (tout dossier incomplet ne sera pas éligible) décrivant le projet de mobilité (https://pepr-traccs.fr/wp-content/uploads/2026/09/TRACCS_Mobilite-internationale-sortante-2026-Formulaire-administratif.docx)
- **CV** (2 pages max)
- **Document scientifique** (2 pages max.) **décrivant le projet de recherche, à remplir selon le modèle fourni** (https://pepr-traccs.fr/wp-content/uploads/2026/09/TRACCS_Mobilite-internationale-sortante-2026-Document-scientifique.docx)
- **Avis** (1 page max.) d'au moins un.e port.eur.euse de projet (ciblé ou lauréat) du programme TRACCS pour expliquer la pertinence de la mobilité vis-à-vis du projet et de TRACCS (https://pepr-traccs.fr/wp-content/uploads/2026/09/TRACCS_Mobilite-internationale-sortante-2026-Avis-responsable-projet.docx)
- **Lettre d'accueil du laboratoire hôte** signée par au moins une personne référente sur place pour le projet de recherche
- **Lettre de soutien du laboratoire de rattachement** de la personne candidate signée par le responsable hiérarchique de la personne candidate et par le.la directeur.rice du laboratoire

Les modèles et documents à utiliser pour candidater sont téléchargeables sur la page internet de l'appel : <https://pepr-traccs.fr/opportunites/soutien-traccs-a-la-mobilite-internationale-sortante/>

Le dossier peut être constitué, au choix, en français ou en anglais.

2.4. Modalités de dépôt

Les modalités de dépôt suivantes devront être respectées :

- l'ensemble des pièces du dossier de candidature devront être rassemblées :
 - dans l'**ordre ci-dessus** (paragraphe 2.3), **dans un seul fichier au format .PDF n'excédant pas 5 Mo**
 - le fichier devra être **nommé de la manière suivante** :

2026_CANDIDATURE_APPEL_MOBILITE_SORTANTE_TRACCS_NOM_PRENOM

- **le fichier devra être soumis via le lien de dépôt** avant la clôture de l'appel à projets, dont la date et l'heure sont indiquées page 3.

<https://sharebox.lscce.ipsl.fr/index.php/s/7ez6kK7tb7BzgQk>

- Une **confirmation par mail** du dépôt du dossier de candidature devra être envoyé par le.e candidat.e à l'adresse traccs-international@listes.ipsl.fr, avec pour objet du mail « **TRACCS - Appel à mobilité sortante 2026 – Candidature Prénom NOM** »

Un accusé de réception sous forme électronique sera envoyé à la personne candidate suite au dépôt du fichier unique de candidature selon un délai de quelques jours ouvrés.

Seule la version électronique du fichier PDF sur le site de dépôt à la clôture de l'appel à projets est prise en compte pour l'évaluation. Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel à projets dont la date et l'heure sont indiquées page 3.

Il est fortement conseillé :

- de ne pas attendre la date limite d'envoi des projets pour le téléchargement des fichiers (attention : le respect de l'heure limite de dépôt est impératif) ;
- de vérifier avant leur téléversement que les documents déposés soient complets et correspondent aux éléments attendus.

2.5. Critères de sélection

Pour l'évaluation des propositions, les critères d'évaluation sont précisés ci-dessous afin d'**orienter les candidats** lors de la rédaction de leur dossier.

- Dimension innovante et adéquation du profil du candidat avec le projet de recherche
- Pertinence et importance de la mobilité par rapport aux objectifs du programme
- Impact du travail proposé : retombées attendues pour le candidat et pour le programme TRACCS
- Adéquation avec l'institution d'accueil et qualité du plan de collaboration
- Qualité de la justification du budget présenté

3. Dispositions générales

3.1. Modalités liées à la mise en œuvre du financement

3.1.1. Réglementation liée au financement

Seul.e.s des candidat.e.s issu.e.s des laboratoires impliqués dans les projets ciblés et projets lauréats du programme TRACCS seront éligibles pour recevoir un financement (**liste disponible en annexe, page 13**).

Les appels financés au titre du PEPR TRACCS présentent un caractère exceptionnel et se distinguent du financement récurrent des établissements universitaires ou de recherche.

Le financement alloué représente des moyens supplémentaires destinés à des actions de mobilité des membres du programme TRACCS.

L'aide allouée devra être dédiée exclusivement à la réalisation du projet. L'emploi des crédits reçus devra respecter les modalités fixées dans le règlement financier de l'ANR : (<https://anr.fr/fileadmin/documents/2024/France2030-RF-PEPR-Mai2024.pdf>) pour les PEPR, , notamment en matière d'éligibilité des dépenses ainsi qu'aux pratiques de l'établissement gestionnaire.

Les dispositions du contrat attributif d'aide (CAA) du PEPR TRACCS entre l'ANR et le CNRS s'appliqueront au projet.

Par ailleurs, les dispositions suivantes s'appliquent :

- La personne lauréate ne pourra bénéficier de plus de 2 000 € de financement TRACCS par mois de séjour en mobilité internationale
- La personne lauréate dispose de 18 mois maximum pour effectuer sa mobilité une fois la notification de la sélection de la candidature reçue
- Pour des considérations liées à l'empreinte carbone des activités de recherche, la mobilité ne peut être fractionnée et doit s'effectuer en une seule fois.

3.1.2. Mise en place des crédits, utilisation et reporting

Les crédits attribués pour la mobilité sortante seront transférés aux laboratoires bénéficiaires pour la réalisation des missions des agents relevant de leur laboratoire. Les participants devront utiliser les crédits mis à disposition par le CNRS au laboratoire, sur une ligne financière dédiée à des fins de traçabilité et de justification.

Pour les laboratoires éligibles (voir Annexe 1), dont le CNRS n'est pas l'une des tutelles gestionnaires, selon les situations rencontrées, le reversement des crédits pourra être effectué seulement à l'issue de la mission, après transmission d'une facture et du rapport de missions (voir paragraphe 3.1.3). Ceci ne constitue pas un critère d'éligibilité ni d'évaluation des propositions.

Les crédits reçus devront être utilisés en premier lieu pour le financement de l'hébergement et du transport.

Les lauréats du présent appel à mobilité et leurs laboratoires s'engagent à respecter les procédures et circulaires relatives aux missions de leur établissement et des tutelles (CNRS ou autre tutelle selon le cas de figure).

3.1.3. Reporting lié au financement

Un **court rapport de mission** doit être adressé au programme TRACCS au retour de la mobilité, **au plus tard 1 mois après la date de fin de la mission**. Ce rapport décrira le travail réalisé au cours de la mission et faire état du coût réel de la mission. Un **modèle** sera transmis aux lauréats et devra être **obligatoirement utilisé**.

Au moment du reporting annuel transmis à l'ANR, la délégation régionale CNRS de proximité des laboratoires concernés sera sollicitée pour la justification financière effectuée par la DR16 en lien avec l'Institut de rattachement (CNRS Terre et Univers), qui gère les crédits du projet de gouvernance TRACCS, dont les crédits de cet appel à projet proviennent.

3.2. Communication, science ouverte et valorisation

3.2.1. Communication

Concernant la communication et les publications, les règles établies par le contrat attributif d'aides de l'ANR s'appliquent aux projets financés par ce présent appel.

Les lauréats s'engagent :

- à ce que le texte intégral des publications scientifiques élaborées dans le cadre du financement soit déposé dans l'archive ouverte nationale HAL, au plus tard au moment de la publication ;
- à mentionner la référence ANR du projet de recherche dont elles sont issues. Dans le cas présent, il s'agira de mentionner le code ANR du projet de gouvernance ANR-22-EXTR-0001 **et** celui du projet ciblé ou lauréat lié au projet de mobilité (voir plus d'informations [ici](#)) pour les publications, ainsi que les présentations et toute forme de communication.

3.2.2. Science ouverte

Dans le cadre de la contribution de l'ANR à la promotion et à la mise en œuvre de la science ouverte, et en lien avec le Plan national pour la science ouverte au niveau français (PNSO), les bénéficiaires de l'appel à mobilité internationale sortante s'engagent à garantir le libre accès immédiat aux publications scientifiques évaluées par les pairs et à adopter, pour les données de recherche, une démarche dite FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) conforme au principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ». Ainsi, toutes les publications scientifiques issues de projets financés dans le cadre des PEPR, seront rendues disponibles en libre accès sous la licence Creative Commons CC-BY ou équivalente, en utilisant l'une des trois voies suivantes :

- Publication dans une revue nativement en libre accès ;
- Publication dans une revue par abonnement faisant partie d'un accord dit transformant ou journal transformatif¹ ;
- Publication dans une revue à abonnement. La version éditeur ou le manuscrit accepté pour publication sera déposé dans l'archive ouverte HAL par les auteur.e.s sous une licence CC- BY en mettant en œuvre la Stratégie de non-cession des droits (SNCD), selon les modalités indiquées dans les conditions particulières de la décision ou contrat de financement.

L'ANR encourage à déposer les pré-prints dans des plateformes ouvertes ou archives ouvertes et à privilégier des identifiants pérennes ou uniques (DOI ou HAL Id, par exemple). Par ailleurs, l'ANR recommande de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert².

¹ Définition d'accord dit [transformant](https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/) ou [journal transformatif](https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/) : <https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/>

² Le site DOAJ (<https://doaj.org/>) répertorie les revues scientifiques dont les articles sont évalués par les pairs et en libre accès. Le site DOAB (<https://www.doabooks.org/>) fait de même pour les monographies.

3.2.3. Valorisation

Le court rapport de mission produit pourra apparaître en partie ou totalité sur le site internet de TRACCS, ainsi qu'au sein de la newsletter mensuelle TRACCS.

La personne lauréate de cet appel reconnaît et accepte que le PEPR TRACCS communique le nom, le prénom, l'affiliation, le sujet du projet et le résumé public du projet. Elle reconnaît également, dans le cadre du financement du projet mobilité et pendant toute la durée du financement, que le PEPR communique autour des informations précédemment nommées, de participer aux événements organisés par le PEPR et de communiquer des informations sur l'avancée de leur projet à la direction du programme TRACCS.

Ces communications peuvent s'effectuer sur tous types de livrables du PEPR (événements, site web, poster, etc...).

4. Annexes

4.1. Annexe 1 – Liste des laboratoires impliqués dans les projets du programme TRACCS éligibles pour recevoir un financement

UMR3589	CNRM	Centre national de recherches météorologiques
UMR5318	CECI	Climat, Environnement, Couplages et Incertitudes
UAR636	IPSL	Institut Pierre-Simon Laplace
UMR8212	LSCE	Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement UMR 8212
UMR8539	LMD	Laboratoire de Météorologie Dynamique
UMR7159	LOCEAN	Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques
UMR8190	LATMOS	Laboratoire "Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales"
UMR5001	IGE	Institut des Géosciences de l'Environnement
UMR5805	EPOC	Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux
UMR228	ESPACE-DEV	Observation spatiale, modèle et science impliquée (ex-ESPACE pour le DEVeloppement)
UMR6112	LPG	LABORATOIRE DE PLANETOLOGIE ET GEOSCIENCES
UMR7330	CEREGE	Centre de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement
ULR4477	TVES	ULR 4477 - TVES - TERRITOIRES, VILLES, ENVIRONNEMENT ET SOCIETE
UMR6266	IDEES	IDENTITE ET DIFFERENCIATION DE L'ESPACE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SOCIETES
UMR6554	LETG	LITTORAL, ENVIRONNEMENT, TELEDETECTION, GEOMATIQUE
UAR3365	OSU-REUNION	Observatoire des Sciences de l'Univers - REUNION
UMR9192	PIMIT	Processus infectieux en milieu insulaire tropical
EA4455	CEARC	Cultures, Environnements, Arctique, Représentations, Climat
International Joint Laboratory NEXUS	International Joint Laboratory NEXUS	International Joint Laboratory NEXUS
UMR6523	LOPS	Laboratoire d'océanographie physique et spatiale
UMR6539	LEMAR	Laboratoire des sciences de l'environnement marin
EA3716	HT2S	HISTOIRE DES TECHNOLOGIES EN SOCIETE
IRSEM	IRSEM	Institut de recherche stratégique de l'Ecole Militaire
UMR1434	SILVA	SILVA
UMR6262	IODE	INSTITUT DE L' OUEST : DROIT ET EUROPE
UMR8011	SND	Sciences, Normes, Démocratie
UMR7619	METIS	Milieus Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols
FR3391	INNOVACS	INNOVACS Innovation, Connaissances et Société

UMR5105	LPNC	LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE ET NEUROCOGNITION
UMR5194	PACTE	Pacte - Laboratoire de sciences sociales
UMR5313	GAEL	Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble
UMR5553	LECA	LABORATOIRE D'ECOLOGIE ALPINE
UMR6049	ThéMA	THEORISER ET MODELISER POUR AMENAGER - UMR 6049
UMR6051	ARENES	ARENES
UMR6249	CHRONO	CHRONO-ENVIRONNEMENT - UMR6249
UMR7357	ICube	Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (UMR 7357)
UMR8019	CLERSE	UMR 8019 - CLERSE - Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques
UMR6285	LAB-STICC	Laboratoire des Sciences et Techniques de l'Information, de la Communication et de la Connaissance
UMR1041	CESAER	Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux
UMR8197	IBENS	Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure